conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS:

400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 1570 FST B

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: 0QP5-S012-W00T-5243

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS:

400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger Provoque une irritation cutanée. H315

> Peut provoquer une allergie cutanée. H317 H318 Provoque de graves lésions des veux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques.

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> Éviter de respirer les brouillards ou les P261

> > vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC P305 + P351 + P338 + P310

> LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Recueillir le produit répandu.

P391

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: 1.2 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	68082-29-1 500-191-5 01-2119972320-44	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
2,4,6- tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

secouristes utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: 1.2 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone
 Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoguer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision:

1.2

Date de révision: Numéro de la FDS: 10.11.2021 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,4,6- tris(diméthylaminomét hyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateur s	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateur s	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
Fatty acids, C18- unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Travailleurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	0,97 mg/m3
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,56 mg/kg
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,56 mg/kg
Oxydipropanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	238 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	84 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	70 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	51 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,4,6- tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,046 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

		Eau de mer	0,005 mg/l
Remarques:	Facteurs	d'Évaluation	
		Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l
	Facteurs	d'Évaluation	
	<u> </u>	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l
		Sol	0,025 mg/kg
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine		Eau douce	0,00434 mg/l
	Facteurs	d'Évaluation	
		Eau de mer	0,00043 mg/l
	Facteurs	d'Évaluation	
	L	Eau douce - intermittent	0,0434 mg/l
	Facteurs	d'Évaluation	
	L	Station de traitement des eaux usées	3,84 mg/l
Facteurs		d'Évaluation	
		Sédiment d'eau douce	434,02 mg/kg
	Méthode	de l'équilibre	
		Sédiment marin	43,4 mg/kg
	Méthode	de l'équilibre	- 1
		Sol	86,78 mg/kg
	Méthode	de l'équilibre	
Oxydipropanol		Eau douce	0,1 mg/l
		Eau de mer	0,01 mg/l
		Eau douce - intermittent	1 mg/l
		Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
		Sédiment d'eau douce	0,238 mg/kg poid sec (p.s.)
		Sédiment marin	0,024 mg/kg poid sec (p.s.)
		Sol	0,025 mg/kg poid sec (p.s.)
		Oral(e)	313 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte

Couleur : blanc

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS:

400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 200 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: < 0,1 hPa (20 °C) Pression de vapeur

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,26 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 250 °C

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: 1.2 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

- Produit Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.06.2018 1.2 10.11.2021 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Espèce: Lapin Evaluation: Irritant

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine: Espèce: Lapin

Evaluation: Irritation sévère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce: Lapin Evaluation: Corrosif

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine: Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode: OCDE ligne directrice 429 Résultat: A un effet sensibilisant.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro

: Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Concentration: 2500 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Incidences sur le

développement du fœtus

: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 6 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: 15 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 1 032 hNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

Toxicité à dose répétée -

: Donnée non disponible

Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS:

400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Donnée non disponible Contact avec les yeux:

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

: CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,07 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,34 mg/l Toxicité pour les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: 1.2 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): 384 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718

mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 70 % Durée d'exposition: 74 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Concentration: 2 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 10,34

octanol/eau

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Coefficient de partage: n- \sim : Pow: >= 0,219 (21,5 °C) octanol/eau \sim log Pow: -0,66 (21,5 °C)

Méthode: OPPTS 830.7550

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0.1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: 1.2

Numéro de la FDS: 10.11.2021

400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes Produit

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3082 **ADR** UN 3082 **RID** UN 3082 **IMDG** UN 3082 **IATA** UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(polyamide resin)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **ADR**

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(polyamide resin)

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(polyamide resin)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(polyamide resin)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(polyamide resin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN 9 **ADR** 9 **RID** 9 **IMDG** 9 IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9 Code de restriction en : (-)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Dat 1.2 10.

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement

préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 49,84

Installations classées pour la : 4511

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315
H317
H318
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.06.2018 1.2 10.11.2021 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Corr.: Corrosion cutanéeSkin Irrit.: Irritation cutanéeSkin Sens.: Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Eye Dam. 1H318Méthode de calculSkin Sens. 1H317Méthode de calculAquatic Chronic 2H411Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 1570 FST B

Version 1.2

Date de révision: 10.11.2021

Numéro de la FDS: 400001009725

Date de dernière parution: 11.06.2018 Date de la première version publiée:

01.03.2017

Date d'impression 09.01.2024